

## MAIRIE D'AURADÉ

### CONSEIL MUNICIPAL PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU 11 MARS 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 11 mars 2021 à 21h00, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

#### **Sont présents à cette réunion :**

Mesdames ANDRÉONI Marie-Claude, BAYLAC Jacqueline, CASTAING Estelle, COSTANZO Françoise, LAVAUD Laurence, REY Hélène

Messieurs BALMISSE Jean-Jacques, CASONATO Lilian, LAMAGAT Hugues, LARROQUE Francis, LOUBENS Pierre, POLIANI Alexandre, SERVAT Jean-Claude.

**Absents excusés :** Monsieur CLOS Gérard

**Procuration :** Madame COASSIN Alexia a donné procuration à Monsieur LARROQUE Francis

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Monsieur LOUBENS Pierre est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 04 février 2021 est approuvé.

Monsieur le Maire présente l'ordre du Jour.

#### **Ordre du Jour :**

- Approbation du Compte de Gestion 2020
- Adoption du Compte Administratif 2020
- Affectation du Résultat
- Orientations Budgétaires 2021
- Lotissement Communal – Comptes 2021
  - Approbation du Compte de Gestion 2020
  - Adoption du Compte Administratif 2020
  - Affectation du Résultat
- Financement Lotissement Communal « Les Jardins du Sarailhé »
- Approbation des nouveaux statuts du Syndicat des Eaux Barousse Comminges Saves
- Plan de relance National
  - Plan de relance Numérique pour l'école
  - Programme National des Ponts
- Questions diverses

## 1. Approbation du Compte de Gestion 2020

Monsieur le Maire présente le résultat d'exécution du budget principal de la Commune :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	- 31 466.80€	34 616.20 €	3 149.40 €
Fonctionnement	162 521.89€	- 41 644.69€	89 410.40€
<b>TOTAL</b>	<b>131 055.09€</b>	<b>- 7 028.49€</b>	<b>92 559.80€</b>

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Monsieur le Maire précise que le compte de gestion et le Compte Administratif sont identiques, et présente le résultat de clôture de l'exercice 2020.

Il propose d'approuver le compte de gestion 2020 dressé par le Receveur Municipal.

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

**Pour : 14**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**Déclare que le compte de gestion pour l'exercice 2020 dressé par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

## 2. Adoption du Compte Administratif 2020

Considérant que Monsieur le Maire s'est retiré pour laisser la place à Madame BAYLAC Jacqueline, Adjointe au Maire pour le vote du Compte Administratif.

➤ **INVESTISSEMENT :**

- **Dépenses :**

- 040- Opérations d'ordre : 6 045.07€
- 16- Emprunts : 14 426.19€
- 21- Immobilisations corporelles : 8 395.56€

**TOTAL 28 866.82€**

- **Recettes :**

- 040- Opérations d'ordre : 860.00€
- 13- Subventions d'investissement : 14 776.13€
- 10 – Dotations : 15 934.18€
- 1068 – Excédents : 31 466.80€
- 165 – Dépôts et cautionnement : 445.91€

**TOTAL : 63 484.02€**

➤ **FONCTIONNEMENT :**

- **Dépenses**

- 011 – Charges à caractère général : 209 220.84€
- 012- Charges de personnel : 147 010.65€
- 014- Atténuations de produit : 19 723.00€
- 042- Opérations d'ordre : 860.00€
- 65 – Autres charges de gestion courante : 89 017.12€
- 66 – Charges financières : 8 595.33€
- 67- Charges exceptionnelles : 1 000.00€

**TOTAL : 475 426.94€**

- **Recettes**

- 013 – Atténuations de charges : 1 777.61€
- 042 – Opérations d'ordres : 6 045.07€
- 70 – Produit des services : 32 972.77 €
- 73 – Impôts et taxes : 187 631.00€
- 74 – Dotations et participations : 195 478.55€
- 75 – Autres produits de gestion courante : 9 801.37€
- 76- Produits financiers : 5.88€
- 77- Produits exceptionnels : 70.00€

**TOTAL : 433 782.25€**

Madame BAYLAC Jacqueline soumet l'assemblée au vote :

**Pour : 12**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Le conseil municipal, ouï l'exposé de Mme l'Adjointe, et après avoir délibéré, à l'unanimité,  
– Approuve le compte administratif 2020 relatif au Budget Principal de la Commune.**

### **3. Affectation du résultat**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 89 410.40€

<b>Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice</b>	
<b>Résultat de Fonctionnement</b>	
A - Résultat de l'exercice	- 41 644.69€
B - Résultats antérieurs reportés	131 055.09€
<b>Résultats à affecter (A+B)</b>	<b>89 410.40€</b>
D -Solde d'exécution d'investissement :	3 149.40€
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00€
<b>Besoin de financement (D+E)</b>	<b>0€</b>
<b>Affectation (C)</b>	<b>89 410.40€</b>
1) Affectation en réserve (1068)	0€
2) Report en fonctionnement (002)	89 410.40€

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

**Pour : 14**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Décide d'affecter le résultat en fonctionnement recette pour 2020 au compte C/002, soit 89 410.40€.**

#### **4. Orientations Budgétaires 2021**

Monsieur le Maire souhaite échanger avec les élus sur les orientations budgétaires 2021 avant le vote du budget primitif 2021.

Il fait un point sur les dépenses à prévoir ainsi que les recettes.

- **Fonctionnement / Dépenses :**

Article 615231 : Voirie : Poursuivre les travaux de voirie entamés en fin d'année et prévoir le coût de l'enfouissement des réseaux.

Article 6574 : Subventions aux Associations : Monsieur le Maire souhaite savoir si le Foyer a programmé la fête locale et s'ils ont des besoins spécifiques. Monsieur SERVAT indique que cette année, le Foyer aurait aimé fêter ses 60 ans. Mais au vu de la crise sanitaire et des annulations en cours, il pense que cela va être compliqué d'organiser la fête annuelle.

Concernant le Club Renaissance, cette année à la demande du bureau de cette association, il n'y aura pas de versement.

Il en est de même de la subvention versée pour la Nuit de la Solidarité, vu que celle-ci n'a pas été organisée en 2020.

Madame ANDRÉONI demande pourquoi la commune verse des subventions aux associations extérieures ? Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une décision de l'ancien Conseil Municipal, il y a deux trois ans qui a considéré que de nombreux enfants Auradéens étaient adhérents dans des associations extérieures à la Commune et il a souhaité les soutenir.

- **Fonctionnement / Recettes :**

Il faudra prévoir moins de travaux en régie pour 2021

Article 73223 : FPIC : En 2020 le versement du FPIC a été supérieur à 2019. En effet, suite à une contestation de certaines communes, le vote du FPIC a été modifié. Il en sera sûrement de même en 2021.

#### **5. Lotissement Communal – Comptes 2020**

##### **5.1 Approbation du Compte de Gestion 2020**

Monsieur le Maire présente le résultat d'exécution du budget Lotissement :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	0€	-12 180.00 €	-12 180.00 €

Fonctionnement	0€	0€	0€
<b>TOTAL</b>	<b>0€</b>	<b>- 12 180.00€</b>	<b>- 12 180.00€</b>

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Monsieur le Maire précise que le compte de gestion et le Compte Administratif du Lotissement sont identiques, et présente le résultat de clôture de l'exercice 2020.

Il propose d'approuver le compte de gestion du lotissement 2020 dressé par le Receveur Municipal.

Monsieur le Maire explique qu'il y a un déficit de 12 180.00€ car l'emprunt n'a pas encore été effectué.

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

**Pour : 14**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**Déclare que le compte de gestion du lotissement pour l'exercice 2020 dressé par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

## **5.2 Adoption du Compte Administratif 2020**

Considérant que Monsieur le Maire s'est retiré pour laisser la place à Madame BAYLAC Jacqueline, Adjointe au Maire pour le vote du Compte Administratif du lotissement.

### ➤ **INVESTISSEMENT :**

#### - **Dépenses :**

- 040- Opérations d'ordre : 12 180.00€

**TOTAL 12 180.00€**

#### - **Recettes : 0.00€**

### ➤ **FONCTIONNEMENT :**

#### - **Dépenses**

- 011 – Charges à caractère général : 12 180.00€

**TOTAL : 12 180.00€**

#### - **Recettes :**

- 042 – Opérations d'ordre : 12 180.00€

**TOTAL : 12 180.00€**

Madame BAYLAC Jacqueline soumet l'assemblée au vote :

**Pour : 12**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Le conseil municipal, ouï l'exposé de Mme l'Adjointe, et après avoir délibéré, à l'unanimité, – Approuve le compte administratif de l'exercice 2020, relatif au Budget Lotissement.**

### 5.3 Affectation du Résultat

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de 12 180.00€.

<b>Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice</b>	
<b>Résultat de Fonctionnement</b>	
A - Résultat de l'exercice	0.00€
B - Résultats antérieurs reportés	0.00€
<b>Résultats à affecter (A+B)</b>	<b>0.00€</b>
D - Solde d'exécution d'investissement :	- 12 180.00€
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00€
<b>Besoin de financement (D+E)</b>	<b>12 180.00€</b>
<b>Affectation (C)</b>	<b>0.00€</b>
1) Affectation en réserve (1068)	0.00€
2) Report en fonctionnement (002)	0.00€
<b>DEFICIT REPORTE D 002</b>	<b>12 180.00€</b>

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

**Pour : 14**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**  
**Décide de reporter le déficit au compte C/002, soit 12 180.00€.**

### 6. **Financement Lotissement Communal**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 30 octobre 2019, le Conseil Municipal d'Auradé a délibéré pour le recourt à un emprunt à court termes d'un montant de 500 000.00€ pour la réalisation d'un lotissement communal.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'annuler et remplacer cette délibération. Le Crédit Agricole a réalisé une nouvelle proposition avec les mêmes conditions :

Montant : 500 000€

Objet/ Court terme Lotissement

Durée : 24 mois

Paiement des intérêts : remboursement trimestriel des intérêts

Remboursement du capital : in fine

Valeur de l'index de référence : 0.65%

Frais de dossier : 400.00€

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

**Pour : 14**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'offre de prêt du Crédit Agricole.**

## **7. Approbation des nouveaux statuts du Syndicat des Eaux de la Barousse Comminges Saves**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors du comité syndical du 30 janvier 2021, les membres du comité du SEBCS ont approuvé par délibération la modification de ses statuts.

Par application de l'article L. 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque Conseil Municipal doit se prononcer sur la modification des statuts.

Considérant que cette mise à jour a été rendue nécessaire en raison :

- du changement de la forme du SEBCS. Il est passé de syndicat de communes à syndicat mixte fermé
- de l'arrêté préfectoral modifiant la liste des membres du Syndicat des Eaux de la Barousse du Comminges et de la Save, intégrant des communautés de communes en substitution de communes ayant transféré leurs compétences, la nature juridique du Syndicat s'en trouvant modifié celui-ci prenant la forme d'un Syndicat mixte.
- de la nécessité de faire une mise à jour globale des statuts du SEBCS à la demande de la Sous-Préfecture.

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

**Pour : 14**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la mise à jour des statuts du SEBCS.**

## **8. Plan de Relance National**

### **8.1 Plan de relance Numérique pour l'école**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un appel à projets a été lancé par le Ministère de l'éducation Nationale, de la jeunesse et des sports et vise à soutenir la généralisation du numérique éducatif pour l'ensemble des écoles élémentaires et primaires qui n'ont pas atteint le socle numérique de base.

Cet appel à projets propose de couvrir deux volets :

- Volet équipement – socle numérique de base (vidéoprojecteur, TBI, packs PC portables)
- Volet services et ressources numériques (accès à des services numériques éducatifs)

Toutes les communes sont éligibles. La liste des projets proposés par les collectivités sera priorisée en privilégiant les écoles non encore équipées. Cette liste sera établie avec les équipes académiques de terrain et consolidée au niveau de la région. La décision sur les projets retenus veillera également à assurer une répartition équitable sur le territoire.

La subvention de l'Etat sur certains projets pourra atteindre jusqu'à 70% de la dépense engagée.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a quelques années, l'école numérique avait été mise en place à l'école primaire. Cette installation a été peu utilisée par les enseignantes. Les douze ordinateurs sont aujourd'hui obsolètes. Un devis a été demandé pour les remettre à jour et changer les batteries.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur SERVAT. Après discussion avec les enseignantes, il pourrait être envisageable d'investir dans 12 tablettes avec les logiciels éducatifs spécifiques. Sachant que le tableau interactif a été remplacé, il peut aussi faire partie du projet d'investissement. Il sera aussi nécessaire de prévoir un réseau wifi plus important car dans certaines classes cela peut devenir compliqué.

Pour une dépense de 8690€ TTC, l'Etat pourrait subventionner à hauteur de 6050€.

Madame ANDRÉONI demande si ces équipements seront accessibles à tous les enfants. Monsieur SERVAT indique que les 3 classes pourront s'en servir à tour de rôle.

Monsieur le Maire indique qu'il serait peut-être intéressant d'aménager la 4<sup>ème</sup> classe en classe informatique et les élèves se déplaceront lors d'ateliers spécifiques. Cela évitera le transport du matériel entre les classes.

A l'unanimité les élus pensent qu'il est important de préparer ces enfants au monde numérique. L'entrée au collège est une étape majeure ou presque tout est informatisé.

Monsieur le Maire conclut que la compétence scolaire est encore communale et qu'il est important d'accompagner nos écoles rurales.

L'appel à projet pour Auradé sera déposé la semaine prochaine après réception de tous les devis.

## **8.2 Programme National Ponts**

Monsieur le Maire indique que le Gouvernement a aussi lancé le « programme national Ponts » qui propose une offre d'ingénierie au service des territoires. Il permet de bénéficier gratuitement d'un recensement et d'une évaluation des ponts et des murs de la voirie communale. Ce recensement sera réalisé par des professionnels de bureaux d'études privés.

A l'issue de la démarche chaque commune recevra un carnet de santé des ponts et murs concernés. Il comprendra un premier diagnostic de l'ouvrage et proposera un calendrier de surveillance et d'entretien.

Une visite de recensement aura lieu entre l'été 2021 et l'été 2022.

## **9. Questions diverses**

➤ **COMEDec** : Mise en place de la numérisation de l'état civil fin mars – début avril

Le dispositif COMEDec vise à simplifier les démarches administratives des usagers, sécuriser les échanges de données d'état civil et lutter contre la fraude documentaire à l'état civil.

COMEDec concerne aujourd'hui :

- Les demandes d'actes de naissance dans le cadre d'une demande de passeport ou de carte nationale d'identité,
- Les demandes d'actes de naissance, mariage et décès provenant des études notariales.

➤ **Point PLUI-H** : Monsieur le Maire informe les élus qu'une réunion aura lieu le 2 avril à 11h00 à la Mairie de Lias avec le bureau d'étude Atelier Urbain pour une mise au point des zones d'urbanisme pour la Commune.

Il propose de passer la parcelle AC 88 en AUO : C'est une zone naturelle non équipée. Destinée à une urbanisation différée, les conditions d'aménagement de cette zone seront fixées ultérieurement par modification ou révision du P.L.U après aval du Conseil Municipal.

Oter la zone ZNP sur la parcelle C 141.



Prévoir une maison de la chasse sur la Route de Lias. Construction qui pourrait être soutenue financièrement par Cap Vert Energie.

Parcelle AC 35 : Possibilités d'aménagement de deux lots.

➤ **Schéma de défense extérieure contre l'incendie** : Monsieur le Maire rappelle que la compétence de défense extérieure contre l'incendie (DECI) est communale. Suite à l'élaboration d'un schéma intercommunal de défense contre l'incendie, il en résulte que la commune doit nécessairement prévoir des travaux de mise en sécurité sur certains secteurs. Monsieur le Maire propose de réaliser un programme pluriannuel d'investissement pour la défense incendie afin de mettre en conformité le système sur plusieurs années.

Monsieur SERVAT précise que lors de la construction de son habitation, une autorisation de prélèvement au Lac Fraresso avait été accordé. Monsieur le Maire indique qu'il sera nécessaire de prévoir des conventions avec les propriétaires de lac voisinant les habitations sur certains secteurs (Monplaisir, La Prade..).

➤ **Commission Enfance-Jeunesse** : Monsieur Servat informe qu'il a participé avec M. le Maire à la Commission Enfance-Jeunesse de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine. Il a été question du renouvellement des chantiers jeunes pour l'année 2021. Auradé pourrait cette année accueillir quelques jeunes pour des petits travaux (Rénovation Aire de jeux, Peinture des bancs publics, Aménagement d'une bibliothèque sous le préau...).

➤ Concernant la jeunesse, Monsieur le Maire demande aux élus d'être vigilants, à chaque vacance scolaire des dégradations ont lieu sur la Commune. Les Gendarmes sont informés.

➤ **Chemin du Broc** : Madame ANDRÉONI demande s'il est possible de faire une distinction entre la maison de Monsieur FRATER Gérard et FONTALBA Arnaud. De nombreux livreurs se trompent. Monsieur le Maire précise que le chemin desservant la maison d'habitation de M. FRATER est une voie privée. De ce fait, la Commune ne peut pas dénommer ce genre de voie.

Séance levée à 23h15

Signatures :  
M. LARROQUE Francis  
Maire

M. LOUBENS Pierre  
Secrétaire de Séance